

## Préfecture de Nice : chasse ouverte aux séropositifs !

**Le Préfet des Alpes-Maritimes envisage de refuser un titre de séjour à un péruvien séropositif au VIH au motif que sa présence constituerait un risque sérieux et manifeste pour la santé publique.**

La loi française prévoit de délivrer un titre de séjour aux personnes étrangères gravement malades qui ne peuvent correctement se soigner dans leur pays d'origine. Les personnes séropositives sont évidemment concernées par cette loi.

A ce titre, cette personne séropositive au VIH, disposait, jusqu'à mars 2009, d'un titre de séjour puisqu'il est impossible pour elle d'accéder aux traitements requis par son état de santé au Pérou. A l'échéance de sa carte de séjour, elle a entrepris des démarches pour la renouveler. Après plusieurs mois de silence et d'incertitudes, elle est finalement convoquée mercredi 23 septembre à la commission départementale du titre de séjour car le préfet envisage de ne pas renouveler son titre de séjour. C'est que, pour la préfecture, sa présence sur le territoire « *constitue un risque sérieux et manifeste pour la santé (...) publi[que]* ».

Les séropositifs indésirables ? Cela sonne comme un relent de la sérophobie des années 80... que l'on croyait révolue, en particulier au niveau de l'Etat et de ses représentants !

Sans doute, est-il besoin de rappeler que la loi est là pour protéger les personnes malades, pour leur permettre de se soigner et d'accéder à des conditions de vie dignes. Et un préfet est en principe là pour appliquer et faire respecter la loi.

A Nice, il en va une nouvelle fois différemment : le Préfet des Alpes-Maritimes non seulement détourne et viole la loi mais il entend une fois encore exclure les personnes séropositives de la société encore plus qu'elles ne le sont déjà.

Et que l'on ne minimise pas la portée de cette attitude : considérer un malade étranger comme persona non grata sur un territoire, cela revient à regarder tous les séropositifs comme des menaces à la santé publique !

S'il y a une leçon tirée de 25 ans de VIH, c'est bien que l'exclusion qui plonge les séropositifs dans la clandestinité est le terreau de l'épidémie. L'exclusion et la discrimination sont des menaces pour la santé publique quand le respect des droits humains, et notamment de l'accès aux soins, est une condition nécessaire à une stratégie efficiente en matière de santé publique. **C'est le sida qu'il faut exclure, pas les séropositifs !**

**Contacts presse : Caroline Izambert (Act Up-Paris) 06.64.98.11.82 - 01.49.29.44.75**

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) est un collectif d'associations luttant contre les difficultés rencontrées par les étrangers dans les domaines de l'accès aux soins, du droit au séjour pour raisons médicales et de la protection contre l'éloignement des étrangers malades.

**Les signataires :**

**ACT UP-Paris, AIDES, CIMADE, COMEDE, GISTI, MEDECINS DU MONDE, MRAP**